

# L'IEC en visite au NOvAA<sup>1</sup> : analyse du système néerlandais de contrôle de qualité

Fabienne Cleymans  
Directrice adjointe de l'IEC

La nécessité d'une professionnalisation accrue de nos métiers se fait de plus en plus pressante. En Belgique comme à l'étranger, les professionnels ont conscience que, dans un environnement économique et réglementaire toujours plus complexe, le bon fonctionnement des cabinets est crucial pour garantir un service correct et fiable aux clients. Comment les instituts professionnels de nos pays voisins ont-ils choisi de relever ce défi ? L'IEC a écouté avec une grande attention les explications du NOvAA concernant le système néerlandais de contrôle de qualité.

Des systèmes de contrôle de qualité ont déjà été mis en place dans plusieurs de nos pays voisins. L'*International Federation of Accountants* (IFAC) invite elle aussi ses membres – ordres et instituts internationaux – à élaborer un plan d'action en vue de contrôler le respect de la réglementation internationale de l'IFAC et de l'IASB, et de soumettre l'exercice de la profession à un contrôle de qualité.

Notre Institut n'entend pas se soustraire à ce défi et travaille actuellement à la rédaction d'un guide pratique pour l'organisation des cabinets qui, à terme, permettra un contrôle de qualité. Avant tout, nous mettons principalement l'accent sur l'accompagnement des cabinets. À cet

effet, l'IEC a d'ores et déjà développé un certain nombre d'instruments, tels que la lettre de mission, le dossier annuel et le dossier permanent, l'accès à l'analyse des comptes annuels via Companyweb, ainsi que toute une série d'autres outils mis à la disposition des membres via le site Internet. Grâce à ces instruments, les cabinets doivent, si nécessaire, pouvoir développer une organisation meilleure et plus transparente. Les éléments abordés dans le guide pratique sont autant d'outils essentiels pour professionnaliser l'organisation interne d'un cabinet, allant de la politique du personnel à l'organisation des contacts avec les clients, en passant par la gestion de la documentation.

<sup>1</sup> Nederlandse Orde van Accountants-Administratieconsulenten.

Nous avons toutefois conscience que nous n'en sommes qu'au début et que la route à parcourir est encore longue. Toutefois, afin de faire en sorte que le processus se déroule aussi rapidement et efficacement que possible, le comité exécutif, accompagné de la direction de l'IEC, a rendu une petite visite à nos voisins du Nord le 19 juin dernier afin de leur poser quelques questions. Outre Madame van Arkel, directeur du NOvAA, nous avons également rencontré le *Raad van Toezicht*, un organe indépendant mandaté par le NOvAA et responsable de l'exécution de contrôles préventifs périodiques et de la réalisation d'enquêtes en cas de non-respect des normes professionnelles en vigueur. Tant le président, Monsieur Jurgens, que plusieurs des membres du *Raad van Toezicht* nous ont réservé un accueil chaleureux. Le *Raad van Toezicht* est composé de 5 personnes, à savoir 2 juges (émérites), 1 agent de la fonction publique et 2 professionnels (retraités).



Le président André Bert et Madame van Arkel

Parallèlement au *Raad van Toezicht*, le collaborateur chargé du contrôle, le *Toetser*, joue évidemment un rôle essentiel dans le processus de contrôle. Ce dernier est recruté sur la base d'une série de conditions d'expérience professionnelle acquise en qualité d'*Accountant-Administratieconsulent*, de disponibilité et de conduite irréprochable (pas de condamnations disciplinaires pendant 5 ans). Le cabinet dans lequel le *Toetser* travaille doit par ailleurs avoir fait l'objet d'une évaluation positive lors du dernier contrôle. Ces *Toet-*

*sers* reçoivent une formation adaptée et peuvent s'appuyer sur le *Handboek Toetsingen*, ainsi que sur des instruments de contrôle.

Les différentes étapes du contrôle du NOvAA, en vigueur depuis 2002, et ses implications nous ont été commentées une à une. Les contrôles sont réalisés en concertation avec le NIVRA (*Nederlands Instituut van Registeraccountants*) et le SRA (*Samenwerkende Registeraccountants en Accountants-Administratieconsulenten*). Si le cabinet est essentiellement composé d'*Accountants-Administratieconsulenten*, le contrôle est réalisé par le NOvAA. Chaque cabinet est en principe contrôlé une fois tous les 6 ans. Sur base d'un questionnaire que chacun est invité à compléter, les cabinets à contrôler sont ensuite sélectionnés en fonction des réponses à ce questionnaire.



Le président André Bert et Monsieur Jurgens

Le *Raad van Toezicht* dispose d'un effectif annuel de 135 *Toetsers*, qui réalisent chacun un minimum de 5 contrôles par an. Deux *Toetsers* sont affectés à chaque contrôle. Chaque *Toetser* mène son enquête sur la base de 2 dossiers ; lors de chaque contrôle, 4 dossiers sont donc examinés et la durée moyenne d'un contrôle est d'une journée, en fonction bien entendu de la taille du cabinet contrôlé et des dossiers. Au terme du contrôle, les *Toetsers* discutent de leurs constatations avec l'(les) expert(s)-comptable(s) du cabinet contrô-

lé, après quoi ils rédigent un rapport de contrôle commentant l'avis final à rendre par le *Raad van Toezicht*.

Si le *Raad van Toezicht* estime que le système de contrôle interne de la qualité mis en place au sein du cabinet contrôlé n'est pas satisfaisant, il peut formuler des instructions et recommandations afin de l'améliorer, après quoi le cabinet doit introduire un plan d'amélioration dans le délai déterminé. Un nouveau contrôle a lieu dans les 2 ans. Si le système de contrôle du cabinet est à nouveau jugé insatisfaisant, le *Raad van Toezicht* peut décider de transmettre le dossier à l'autorité disciplinaire. Ainsi, en 2008, le *Raad van Toezicht* a-t-il rendu un avis final positif dans 57 % des cas. Lors du deuxième contrôle et après la mise en place d'un plan d'amélioration, 95 % des cabinets ont finalement obtenu la mention « satisfaisant ». L'approche positive du *Raad*

*van Toezicht*, où l'accompagnement des cabinets occupe une place centrale, a su convaincre les membres de l'intérêt de ce contrôle de qualité.

L'IEC rendra prochainement visite à nos confrères français de l'Ordre des Experts-Comptables, qui appliquent eux aussi un système de contrôle de qualité depuis plusieurs années et avec lesquels nous pourrions également échanger des expériences.

Entre-temps, le groupe de travail « Organisation des cabinets et procédures » continue de travailler sur un guide pratique de la qualité à l'intention des cabinets. Une première version de ce guide pratique est attendue pour fin 2009 au plus tôt. Nous vous communiquerons prochainement de plus amples informations à ce propos. ●